



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **29/06/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Joselaine GELABALE (en visioconférence), Kénia NEBOT-MALADIN (en visioconférence),

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (à compter de 15h07), Jacques MALADIN, Joel TOTO, Charles, Rolly, Salif FABULAS, Kylian ROMAIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S: Madame Maguy FUMONT-SAMSON,

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame, Betty BESRY

Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS, Guy ACCIPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 (dont 2 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents= 5 Votants = 12

SECRETAIRE : Madame Francette JACQUES

Délibération n°2024-07-05/ 08 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCMG ET LE GRAND PAVOIS ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2024 DU RALLYE DES ILES DU SOLEIL

Le Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que Marie-Galante et en particulier la ville de Saint-Louis est la terre d'arrivée de l'événement nautique « **le Rallye des Iles du Soleil** » R.I.D.S.

Initié en 2017 par la Région Guadeloupe et organisé par Grand Pavois Organisation (GPO) en partenariat avec la Région, la ville de Saint-Louis, la CCMG et l'OTMG, cet événement nautique a pour objectif de :

- ❖ Promouvoir la destination Marie-Galante, Terre d'accueil, Terre d'authenticité,
- ❖ Compléter le dispositif de promotion et d'animation du territoire avec un événement nautique,
- ❖ Orienter davantage l'activité économique du territoire et la formation vers les métiers de la mer - croissance bleue,
- ❖ Accroître à terme la fréquentation touristique de l'île,

Cette Transatlantique entre L'île de La Palma (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. Cette Transatlantique entre La Palma (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par

GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La course débutera le 11 novembre de La Palma (Canaries).

L'organisation de la course sera assurée par le Grand Pavois Organisation et l'organisation et l'accueil et l'animation locale sera confiée à l'OTMG. Il est proposé que la CCMG contribue financièrement à l'organisation de la course pour un montant de **80 000 euros**.

Le Région Guadeloupe et le conseil département seront sollicités financièrement pour accompagner le territoire et in fine favoriser la réussite de cet événement. Les subventions attendues de la Région et du Conseil Départemental permettront de réduire d'autant la charge pour la CCMG.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 80 000€ à l'association du Grand Pavois Organisation pour l'organisation de l'édition 2024 du Rallye des Iles du Soleil qui aura lieu en novembre 2024 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention entre la CCMG et l'association du Grand Pavois Organisation et de procéder au versement de la subvention en deux de tranche de 40 000€,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de la collectivité régionale ainsi que la collectivité départementale ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

11 JUIL. 2024

11 JUIL. 2024

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,

La Présidente

Dr Marlyse ÉTZOL